



KINNEAR'S MILLS

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 2 décembre 2024, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, à Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0;

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

- Siège #1 - Robert Sanfaçon
- Siège #2 - Roger Gosselin
- Siège #3 - Joanne LaBranche
- Siège #4 - Marisol Brochu
- Siège #5 - James Allan
- Siège #6 - Michelle Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, monsieur Marquis Bédard. Alexandra Gosselin, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2024-12-235

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 -** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024
- 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORERIE**
 - 4.1 -** Adoption des comptes du mois
 - 4.2 -** Calendrier 2025
 - 4.3 -** Autorisation de la directrice générale à payer les factures d'ici la fin de l'année 2024
 - 4.4 -** Traitement des comptes recevables
 - 4.5 -** Renouvellement à la fédération québécoise des municipalités (FQM)
 - 4.6 -** Indexation du salaire des élus et des employés pour l'année 2025
 - 4.7 -** Remboursement au fonds de roulement - Tracteur
 - 4.8 -** Remboursement au fonds de roulement - Gratte
 - 4.9 -** Offre de services - Precicom
 - 4.10 -** Adoption du budget de l'entente intermunicipale incendie
 - 4.11 -** SARL 2024-2025

- 4.12 - Collecte des plastiques agricoles
- 5 - TRAVAUX PUBLICS
- 6 - LOISIRS ET TOURISME
- 7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- 8 - LÉGISLATION
 - 8.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 532 concernant l'imposition de taxes pour l'année 2025
 - 8.2 - Adoption du règlement numéro 531 concernant la régie interne des séances
- 9 - VARIA
- 10 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE: M. James Allan

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-12-236

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre dernier a été remis à l'intérieur du délai prévu par le Code municipal;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le procès-verbal du 4 novembre 2024, soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORERIE

2024-12-237

4.1 - Adoption des comptes du mois

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes du mois et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes:

Chèques :	1 909.93 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale :	116 618.92 \$
Grand total des paiements:	118 528.85 \$

ADOPTÉE

2024-12-238

4.2 - Calendrier 2025

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025, qui débuteront à 19h30:

7 janvier 2025	7 juillet 2025
3 février 2025	5 août 2025
10 mars 2025	8 septembre 2025
7 avril 2025	1 ^{er} octobre 2025
5 mai 2025	17 novembre 2025
2 juin 2025	15 décembre 2025

ADOPTÉE

2024-12-239

4.3 - Autorisation de la directrice générale à payer les factures d'ici la fin de l'année 2024

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à payer tous les comptes, jugés à propos, qui arriveront d'ici le 31 décembre 2024 et ce registre des chèques et virements sera déposé à la séance de janvier 2025.

ADOPTÉE

2024-12-240

4.4 - Traitement des comptes recevables

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale d'envoyer un état de comptes à tous les contribuables qui ont un solde dû de 300.00 \$ et plus en date du 3 décembre 2024;

QUE le conseil municipal exige que les soldes dus des années 2023 et antérieures soient payés en totalité avant le 31 décembre 2024, sans qu'aucune entente ne soit possible, et qu'en cas de défaut de paiement, les procédures de vente pour taxes débuteront en janvier 2025 pour les contribuables ayant un solde dû de plus de 300.00 \$;

QUE le conseil municipal exige que les soldes dus pour l'année 2024 soient payés avant le 31 décembre 2024 ou qu'une entente de paiement soit prise avant cette date et qu'en cas de défaut de paiement ou d'entente à la date mentionnée, les procédures de vente pour taxes débuteront en janvier 2025 pour les contribuables ayant un solde dû de plus de 300.00 \$.

ADOPTÉE

2024-12-241

4.5 - Renouvellement à la fédération québécoise des municipalités (FQM)

ATTENDU QUE l'abonnement à la fédération québécoise des municipalités donne accès à plusieurs services dont un rôle-conseil et des formations sur le monde municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Marisol Brochu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la municipalité renouvèle son adhésion à la FQM au coût de 1 107.44\$ plus taxes pour l'année 2025;

ADOPTÉE

2024-12-242

4.6 - Indexation du salaire des élus et des employés pour l'année 2025

ATTENDU QUE le calcul de l'I.P.C. pour l'indexation des salaires pour l'année 2025 donne 3,21%;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le salaire des élus municipaux soit majoré de 3,21 % pour l'année 2025, dès le 1er janvier 2025;

QUE le salaire des employés municipaux soit majoré de 3,21 % pour l'année 2025, dès le 1er janvier 2025, selon leur contrat de travail ;

ADOPTÉE

2024-12-243

4.7 - Remboursement au fonds de roulement - Tracteur

SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil autorise le remboursement annuel au fonds de roulement au montant de 11 800.00 \$.

ADOPTÉE

2024-12-244

4.8 - Remboursement au fonds de roulement - Gratte

SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil autorise le remboursement annuel au fonds de roulement au montant de 3 720.00 \$.

ADOPTÉE

4.9 - Offre de services - Precicom

Ce point sera discuté ultérieurement.

2024-12-245

4.10 - Adoption du budget de l'entente intermunicipale incendie

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le budget du service incendie au montant total de 183 398 \$ soit adopté et que les quotes-parts respectives des trois municipalités soient appliquées, et que des frais d'administration de 5% soient versés à la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds en fonction des quotes-parts.

QU'Une copie de cette résolution soit envoyée aux municipalités de Saint-Jacques-de-Leeds et Saint-Pierre-de-Broughton.

ADOPTÉE

2024-12-246

4.11 - SARL 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités, volet 2 - Subvention aux offices d'habitation, rembourse 90 % des dépenses admissibles pour un SARL permanent aux offices d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE l'OHA (Office d'habitation des Appalaches) estime le coût de fonctionnement d'un SARL permanent sur le territoire de la MRC des Appalaches du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 à 64 990,00\$;

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'Habitation du Québec (SHQ) doit accepter le projet et le montage budgétaire présentés;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités de la MRC désirant voir un SARL couvrir leur territoire doivent s'associer à un office d'habitation et rembourser 10 % des dépenses autorisées, pour un cout annuel total de 6 499,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'il a été proposé de répartir la part municipale au prorata de la population, ce qui représenterait environ 0,15 \$ par habitant;

EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que la municipalité de Kinnear's Mills confirme sa volonté de participation au SARL permanent, tel que présenté par l'OHA;

Que la municipalité de Kinnear's Mills confirme également sa participation financière pour l'année 2024-2025 à raison de 0,15 \$ par habitant, soit un total de 62.66\$ pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, advenant l'acceptation du projet par la SHQ.

Que la municipalité autorise Mme Alexandra Gosselin, directrice générale, à titre de signataire déléguée aux fins de la présente entente.

ADOPTÉE

4.12 - Collecte des plastiques agricoles

Ce point sera discuté ultérieurement.

5 - TRAVAUX PUBLICS

6 - LOISIRS ET TOURISME

7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8 - LÉGISLATION

8.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 532 concernant l'imposition de taxes pour l'année 2025

Conformément à l'Article 445 du Code municipal du Québec, Mme Michelle Blais, conseillère, donne avis de motion que le projet de règlement numéro 532 concernant l'imposition de taxes pour l'année 2025 soit adopté à une séance subséquente de ce conseil.

L'objet de ce règlement porte sur la taxation municipale pour l'année 2025;

Le projet de règlement numéro 532 est déposé séance tenante et sera disponible pour consultation au bureau municipal et sur demande par téléphone ou courriel.

Mme Michelle Blais, conseillère

2024-12-247

8.2 - Adoption du règlement numéro 531 concernant la régie interne des séances

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement numéro 531 concernant la régie interne des séances, le 4 novembre dernier;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills adopte le règlement numéro 531 concernant la régie interne des séances.

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

2024-12-248

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

Que la présente séance soit levée, à 19 h 47.

ADOPTÉE

Alexandra Gosselin
Directrice générale / Greffière-Trésorière

Marquis Bédard
Maire

Je, Marquis Bédard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».